

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/005

Genève, le 18 janvier 2021

CONCERNE :

Fermeture des marchés nationaux de l'ivoire

1. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.117 et 18.118, *Fermeture des marchés nationaux de l'ivoire*, comme suit :

18.117 À l'adresse des Parties

Les Parties qui n'ont pas fermé leurs marchés intérieurs au commerce d'ivoire brut et travaillé sont priées de faire rapport au Secrétariat pour examen par le Comité permanent à ses 73^e et 74^e sessions sur les mesures qu'elles prennent pour s'assurer que leurs marchés intérieurs d'ivoire ne contribuent pas au braconnage ou au commerce illégal.

18.118 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat compile les rapports et les met à la disposition des Parties avant les sessions du Comité permanent.

2. Le 23 mars 2020, le Secrétariat a publié la notification n° 2020/026 demandant aux Parties n'ayant pas fermé leurs marchés intérieurs au commerce de l'ivoire brut et travaillé de faire rapport au Secrétariat conformément aux termes de la décision 18.117. Le Secrétariat a reçu huit réponses.
3. Les Parties n'ayant pas soumis de rapport conformément à la notification n° 2020/026 ou qui souhaitent mettre à jour leur précédent rapport, soumis en 2020, sont priées de faire rapport au Secrétariat conformément à la décision 18.117.
4. En rédigeant leur rapport, les Parties sont invitées à tenir compte de toutes les dispositions pertinentes de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants* ainsi que d'autres résolutions applicables. Les dispositions importantes contenues dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) comprennent les paragraphes 3-9 et les paragraphes 13-16 **Concernant le commerce de spécimens d'éléphants** ; et les paragraphes 22-25 **Concernant la traçabilité des spécimens d'éléphants faisant l'objet de commerce**.
5. Les rapports doivent être soumis par courrier électronique au Secrétariat, aux adresses info@cites.org et thea.carroll@un.org, au plus tard le **30 avril 2021**.